

LE PROJET D'USINE DE GAZÉIFICATION À COUSTELLET

1. UNE DESCRIPTION DU PROJET D'USINE

Les points principaux qu'il faut retenir sont les suivants :

- Cette usine est un gazogène qui produit, avant-tout, du monoxyde de carbone (CO). Ce gaz, très dangereux, est envoyé dans des moteurs assez énormes où il brûle. Ces moteurs entraînent des alternateurs qui produisent du courant électrique. Tout ça semble parfait et sans risques sur le papier mais nous vous présenterons les risques et les nuisances par la suite.
- Il s'agit d'une usine expérimentale, jamais construite à cette échelle. Nous devons donc servir de cobayes. Nous avons affaire à un prototype avec tous les risques que cela comporte pour lequel une phase de démarrage et de mise au point pourrait s'étaler entre 6 mois et 3 ans, au mieux. EBV, constructeur de l'usine, à démarré près de Limoges depuis juin 2006, un prototype 12 fois plus petit que l'usine envisagée. Avant d'avoir pu comprendre et maîtriser tous les impacts qui résultent de son fonctionnement, d'autres projets sont lancés comme celui de Coustellet.
- Les calculs de rendement de l'usine, faits par nous-même et par un ingénieur indépendant, et qui sont annoncés dans certains documents d'EBV, montrent que le rendement sera de l'ordre de 20 à 25%, ce qui est absolument ridicule. Les constructeurs de chaudières à plaquettes de bois garantissent un rendement de 60% et plus. Ce projet est un véritable gaspillage énergétique.
- L'électricité produite sera 1/10.000^{ème} de la capacité d'EDF : une goutte d'eau de 28 millions € !
- Au lancement, il est prévu de traiter dans cette usine des marcs de raisin (*en provenance du Grand Sud*) et des plaquettes de bois (*en provenance du Sud-Ouest*) en quantités à peu près égales. Mais l'autorisation demandée par EBV pour la combustion d'une part, et le type de matériel prévu d'autre part, permettront aussi de traiter des déchets: chutes de meuble avec plaquages en plastique, colles, vernis, bois divers comme traverses de chemin de fer, palettes ou poteaux traités. Que produit un gazogène ? Personne ne le sait exactement, mais c'est nous respirerons les gaz toxiques produits par un incinérateur à bois déguisé.

2. POURQUOI NOUS NOUS OPPOSONS À CE PROJET

2.1. UN SITE INADAPTÉ

Au coeur d'une zone habitée

EBV, et les pouvoirs publics, veulent implanter cette nouvelle usine :

- au sein d'une zone urbanisée en plein développement, une déviation est même prévue pour diminuer les nuisances,
- près d'un collège, près d'écoles et près d'une crèche en construction,
- au milieu d'une entité industrielle existante (*la Cave et la distillerie*)
- à proximité de commerces (*les plus proches à 100m*) et d'habitations (*les plus proches à 25m*)
- à proximité de notre marché-paysan qui contribue largement à la renommée de Coustellet et qui attire beaucoup de monde pendant de nombreux mois.

Compte tenu de tous les risques et nuisances présentés dans la suite de ce document, il est inadmissible d'envisager qu'une usine chimique soit installée dans Coustellet.

Dans le Parc Naturel Régional du Luberon

Ce Parc a été déclaré en 1997 « réserve de biosphère » par l'UNESCO. Si ces mots ont un sens, ils doivent être respectés. Cet espace doit être préservé pour les générations futures.

Grâce à ce parc, notre région vit en grande partie du tourisme et de ses retombées. Ne l'oublions pas et ne mettons pas cette activité en péril. Les conséquences de l'implantation de cette usine seraient graves sur tout l'équilibre de la région.

2.2. LES RISQUES ET NUISANCES

Les risques techniques

Aujourd'hui, une distillerie fonctionne à Coustellet avec de bonnes conditions de sécurité et avec des risques techniques limités et maîtrisés.

- Ce projet apporterait, selon les informations d'EBV lui-même, des risques d'explosion de silos, de pollution du sous-sol et du fossé de drainage en cas de dispersion accidentelle de produits toxiques. Ce sont des risques nouveaux dont nous ne voulons pas.
- A cela s'ajoute, souligné par les pompiers de Cavaillon, un effet de domino : les deux entités (la distillerie et la nouvelle usine) étant étroitement imbriquées l'une dans l'autre, un incendie, une fuite ou une explosion de l'une aurait des conséquences importantes sur l'autre.
- Autre risque technique à souligner : L'ADEME (*Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie*), dans une étude sur la gazéification de la biomasse, conclut très clairement que le type de gazéificateur proposé par EBV n'est pas adapté à la production d'électricité.
Cause principale ? Les goudrons, non éliminés, empêchent un fonctionnement correct des moteurs.

Les nuisances

Les nuisances les plus importantes par leurs conséquences sont les rejets atmosphériques et leur impact sur la santé. Mais il faut aussi mentionner les nuisances sonores et les nuisances olfactives.

Des rejets sont cités par EBV lui-même :

- Les émissions de monoxyde de carbone (*510 t/an*) : un gaz mortel
- Les émissions d'ethyl-acroléine (*6,3 t/an*) : Un dérivé de l'acroléine qui est mutagène, c'est-à-dire qu'il modifie la structure de votre ADN dans vos cellules et induit une mutation génétique transmissible aux enfants. Les risques de contracter des cancers augmentent fortement. Ce produit est sous haute surveillance par le Ministère de l'emploi.
- Les émissions d'acide butyrique (*2,1 t/an*) : Un produit « qui pue fortement » même à concentrations extrêmement faibles. Affirmer qu'il n'y aura plus d'odeurs, comme EBV et le Maire de Maubec le disent, est faux. On élimine les odeurs du compostage mais on les remplace par d'autres.
- Les émissions de « rejets organiques inconnus » (*21 t/an*)... et impossibles à connaître à ce stade.

Ce que EBV « oublie », ce sont :

- Les poussières de bois reconnues cancérigènes par le Ministère de l'emploi.
- Les poussières fines de composition inconnue, constituées de résidus de gazéification sur lesquelles sont déposées des HAP (*Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques*) extrêmement cancérigènes (par inhalation, par ingestion ou par contact avec la peau). Des études sont en cours dans différents pays pour voir si ces HAP ne sont pas en plus toxiques pour la reproduction humaine.
- Les produits toxiques et cancérigènes, les dioxines, qui résulteront de l'utilisation des déchets de bois.

Des effets sont minimisés par EBV :

- Les cendres du gazéificateur qui contiennent le même genre de produits toxiques. Nul ne sait quoi faire de ces cendres, si ce n'est de les enfouir quelque part... Mais il est alarmant de constater qu'EBV propose, dans certains articles, d'épandre les cendres polluées dans les champs avec l'empoisonnement de nos terres agricoles qui en découlerait !
- Le bruit additionnel créé par les broyeurs à bois, par les 6 moteurs à gaz (*d'environ 8.000 chevaux chacun*) et par la torchère, cette dernière produisant aussi des nuisances visuelles et olfactives quand elle fonctionnera.

On nous annonce aussi une diminution du trafic de camions... pour un camion par jour en moyenne, pour des camions qui pollueront entre le Sud-Ouest et Coustellet.

- Quelques 350 000 à 400 000 tonnes de CO² rejetés en un point unique. On nous présente un bilan « nul » entre le CO² absorbé par les végétaux traités et le CO² rejeté. Mais la vigne et les forêts l'auront absorbé sur une vaste zone géographique pour le rejeter en un point unique : Coustellet.

N'oublions pas que les normes évoluent

Même si EBV dit être « dans les normes », cela n'a aucune valeur, car les normes changent au cours du temps avec la progression de nos connaissances scientifiques.

Souvenons nous de l'amiante, du tabac, des encres, peintures, vernis et autres colles, des tuyaux en plomb, du plomb dans l'essence,... et de leurs effets très nocifs à moyen et long terme sur la santé. Il ne faut pas oublier également que la loi sur les incinérateurs va changer en France et en Europe.

Au fur et à mesure que l'on découvre les nuisances de certaines technologies, on donne un tour de vis. Ce projet risquerait d'être « hors normes » très rapidement.

3. D'AUTRES INFORMATIONS À CONNAÎTRE SUR CE PROJET

3.1. UN PROJET TRÈS RENTABLE, BÉNÉFICIAIRE DE FACILITÉS FINANCIÈRES

L'investisseur est EDF Energies Nouvelles (EEN), société appartenant aujourd'hui pour 50% à EDF et pour 50% à la Société Internationale d'Investissements Financiers S.A (*en abrégé SIIF*), une société luxembourgeoise.

EEN précise dans ses rapports sa volonté d' « optimisation des financements » par « la création des montages adéquats pour bénéficier pleinement des avantages en faveur des énergies vertes accordées par chaque pays. » ! On ne peut être plus clair sur les profits escomptés.

Or, il apparaît clairement que ce type de projets bénéficie actuellement d'un « effet d'aubaine ». La rentabilité du projet est uniquement garantie par les contrats d'achat d'électricité par EDF, à des prix bien supérieurs au marché (*jusqu'à 300%*) !

C'est nous, consommateurs, qui payons ce surcoût via la « Contribution au Service Public de l'Electricité », la CSPE, présente sur nos factures EDF.

Personne ne dit ce que deviendra cette usine dans 15 ans quand les subventions ne seront plus là...

Dans le modèle économique de l'usine de Coustellet, EDF, entreprise où l'État est actionnaire majoritaire, garantit des rendements élevés à des actionnaires privés grâce à des prix imposés. Nous avons donc un transfert de l'argent public (*nos impôts*) et de l'argent des consommateurs, vers le privé, au nom du développement expérimental de la filière biomasse en France.

Il est impensable que les maires et le Préfet puissent donner leur accord à un tel type de projet.

3.2. UN PROJET À FAIBLE IMPACT ÉCONOMIQUE POUR LA RÉGION

Peu de créations d'emplois

Pour promouvoir le projet, les créations d'emplois sont mises en avant. Cent emplois seront créés pendant la phase de construction, dont beaucoup d'emplois spécialisés de techniciens construisant ces équipements, le gazéificateur étant une licence de PRM Energy Systems aux USA.

Dix emplois permanents suivront mais là aussi des emplois spécialisés pour faire fonctionner les installations.

Donc peu de créations d'emplois pour les gens de la région.

Avec plus d'inconvénients que d'avantages économiques

Peu de créations d'emplois, une taxe professionnelle dont on n'arrive pas à connaître le montant mais qui sera amputée de subventions, supprimées suite à l'arrivée de cette taxe, mais aussi :

- Une dévalorisation de Coustellet, alors que beaucoup avaient eu des promesses de développement harmonieux et durable en venant s'y installer, sans savoir qu'ils viendraient se placer à côté d'une future usine chimique.

- Une dévalorisation de la région, une aberration environnementale, alors que le principal atout et le principal axe de développement de cette région est le tourisme.

4. NOS PROPOSITIONS

4.1. UTILISONS MIEUX LES MATIÈRES PREMIÈRES

- Il faut continuer à améliorer le compostage actuel, en particulier la réduction des odeurs (*la distillerie a déjà fait des progrès dans ce sens*). Ce compost continuera à être valablement utilisé dans les terrains agricoles comme engrais naturel et pour amender les sols. Ceci se fera à moindre coût, sans obliger les viticulteurs à acheter au prix fort davantage d'engrais chimiques. Rendons à la terre ce que la terre nous a donné !
- Il faut promouvoir l'utilisation de chaudières à bois modernes à haut rendement comme dans plusieurs pays d'Europe, ceci allant dans le sens des accords de Kyoto. Ces chaudières ont des rendements de plus de 65% au lieu des 25% prévus par le projet de Coustellet. Des installations existent déjà dans le Parc Régional du Luberon et d'autres sont à l'étude : se chauffer au bois existe depuis des siècles.
- Il faut promouvoir davantage les économies d'énergie au lieu de construire toujours plus de nouvelles entités de production d'électricité. Un exemple ? Lancer une campagne d'économies d'énergie basée sur le remplacement des ampoules électriques par des ampoules "basse consommation" produirait les mêmes effets sur notre dépendance énergétique pour un coût bien moindre et sans avoir à construire l'usine de Coustellet.

4.2. PRÉSERVONS NOTRE CADRE DE VIE

Nous devons préserver cet espace privilégié pour nous et pour les générations futures

- en protégeant son caractère actuel, son patrimoine et en maintenant son attrait,
- en faisant bénéficier l'économie de la vallée d'un développement touristique maîtrisé, afin de pouvoir créer les emplois durables qui serviront à faire vivre toute cette région
- en surveillant les évolutions de l'urbanisme tant pour l'habitat que pour les diverses activités économiques afin qu'elles ne dégradent pas notre cadre de vie

Faisons attention à ne pas entrouvrir la porte à de futurs projets industriels qui dénatureraient encore plus notre cadre de vie !

5. NOS CONCLUSIONS

Nous espérons que toutes ces informations vous ont été utiles pour vous forger une opinion.

Nous rappelons, et cela doit être clair,

- que nous sommes pour la valorisation de la biomasse, à condition que ce soit une valorisation sensée et suffisamment rentable au plan énergétique
- qu'une usine du type proposé est inutile et inadmissible à Coustellet,
- que ce projet comporte de graves risques
- que ce projet est porteur de graves nuisances relatives au bruit, aux odeurs et pour la santé. Ceci est lié au procédé envisagé, aux incertitudes techniques sur le procédé lui-même et à la variabilité des matières utilisées dans le gazéificateur,

Nos élus ont le devoir d'appliquer le « Principe de Précaution », tel qu'il est inscrit dans notre Constitution.

Pour toutes les raisons évoquées, nous vous demandons instamment de soutenir notre action et de vous opposer tous à ce projet. Aidez-nous également en nous envoyant toutes les informations dont vous pourriez avoir connaissance au sujet de ce projet.

Pour en savoir plus : www.coustellet-luberon.net